

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUECCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AGER 001-049/13/BC**

**■ Approbation de l'appel à projets « Mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets » dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets  
DGS 13/9521/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Début 2010, une démarche de réduction de la production de déchets a été initiée sur Marseille Provence Métropole avec la mise en place de la commission « Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif – projet 2010-2015 ». Suite aux travaux de cette commission, un Programme Local de Prévention des déchets a été signé avec l'ADEME fin 2011 avec un objectif de diminution de 7 % des quantités d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) produit sur Marseille Provence Métropole en 5 ans. Cet objectif représente une diminution d'environ 34 000 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés d'ici fin 2016 (417 kg/hab.) par rapport aux ratios de 2009 (449 kg/hab.).

Le diagnostic du territoire réalisé en 2012 met en exergue les points suivants :

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

- ⇒ 65 % des sondés pensent pouvoir produire moins de déchets et 58 % sont prêts à privilégier les produits qui consomment moins d'emballages (enquête CSA septembre 2011 auprès de 1012 habitants du territoire de Marseille Provence Métropole).
- ⇒ Les ordures ménagères résiduelles contiennent près de 20% de déchets fermentescibles et plus de 10% de plastique et 10% de papier.
- ⇒ La population est en augmentation avec des ménages de plus petite taille. 75% des habitants sont en logements collectifs et 82% de la population réside sur la commune de Marseille.
- ⇒ 75% des habitants travaillent sur leur commune de résidence. Le revenu moyen est faible avec un taux de chômage important.

Fort de ce diagnostic, le programme de prévention de Marseille Provence Métropole a identifié 21 actions autour de 5 axes :

- Axe 1 : Sensibilisation à la prévention ;
- Axe 2 : Prévention des déchets à la source : compostage, gaspillage alimentaire, stop pub, gestion raisonnée des déchets verts ;
- Axe 3 : Evitement de la production de déchets : réemploi, achats éco-responsables, ....
- Axe 4 : Eco-exemplarité des services ;
- Axe 5 : Mobilisation des acteurs économiques locaux sur la prévention des déchets.

La démarche initiée, et l'évolution des tonnages, ne pourra aboutir que par une prise de conscience collective et une mobilisation de tous les acteurs du territoire sur cet objectif.

Pour cela, Marseille Provence Métropole souhaite notamment lancer des appels à projets, à destination des associations ayant pour objet l'octroi de subventions pour la mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets. Ces actions permettront aux différents publics du territoire communautaire de passer des paroles aux actes sur le thème de la prévention des déchets.

La procédure de l'appel à projets « Mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets » sera la suivante :

- Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets devront retirer le dossier de consultation.
- A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, Marseille Provence Métropole sélectionnera les candidats, dont le dossier est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation.
- Les projets sélectionnés seront analysés par un jury composé d'élus issus de la commission « Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif – Projet 2010-2015 » et de représentants de l'administration.
- Les projets ainsi retenus seront présentés en Bureau de communauté pour attribution de la subvention. Le plafond de la subvention est fixé à 15 000 euros par association.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 015-2137/10/CC/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 approuvant le principe de conventionnement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

- La délibération AGER 038-203/11/CC du Conseil de Communauté du 28 mars 2011 approuvant l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;
- La délibération AGER 016-643/11 CC du Conseil de Communauté du 21 octobre 2011 approuvant la convention annuelle pour la première année du Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME ;
- La délibération AGER 006-825/12/CC AGER du Conseil de Communauté du 14 décembre 2012 de présentation d'un rapport de synthèse du programme local de prévention des déchets.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt et la nécessité pour Marseille Provence Métropole de réduire la production de déchets à la source, dans un souci environnemental, humain et financier.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'appel à projets « Mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets ».

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à lancer tout appel à projets sur ce thème selon cette procédure.

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI